

BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNALE

Ecole publique 7 Place du Champ de Foire 64 230 MAZEROLLES

Article 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNALE »

Article 2

Cette association a pour but de promouvoir les activités culturelles réalisées autour du livre dans les écoles rurales des communes concernées afin de donner à la littérature enfantine une place privilégiée parmi les supports de lecture et d'écriture.

Article 3

Le siège social est fixé à l'école publique, 7 place du champ de foire, 64230 MAZEROLLES
Il pourra être transféré par simple décision de l'Assemblée Générale.

Article 4

L'Association se compose de membres actifs et de membres de droit. Sont membres actifs les enseignants qui ont pris l'engagement de verser une cotisation fixée en Assemblée Générale. Sont membres de droit les maires des communes concernées.

Article 5

L'Association est dirigée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint. Ces membres sont rééligibles et leurs fonctions sont bénévoles.

Article 6

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit tous les ans.

Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale et financière de l'association.

Lu et approuvé
le 1 mars 2023

La présidente AURISSET Pascale

Lu et approuvé
le 1 mars 2023
La vice-présidente
Sandra GARDESSE
Gardesse